

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1255 - page 2838

62 - Pas-de-Calais

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Calais.

L'OBSERVATOIRE EGYPTIEN DES DROITS ET DE LIBERTÉ (OEDL) " ALMARSAD ALMASRY LI ALHOKOK WA ALHORIATE".

Objet : observer l'état de respect des Droits de l'Homme et le respect de la dignité humains ; appuyer par tous les moyens légaux le peuple égyptien dans sa lutte pour l'affirmation des principes de démocratie, de liberté, et de réalisation de l'état de droit, (pour ce qui est littéralement, l'état civil dans la version arabe) ; prendre contact avec les organisations, institutions, associations, personnalités publiques, sensibles aux questions des libertés, des droits de l'homme et de démocratie afin de les sensibiliser et les informer quant à la réalité de l'état du respect des droits de l'homme et des libertés en Egypte ; établir le dialogue dans ce sens avec les instances officielles ; poursuivre juridiquement les responsables de crimes contre le peuple égyptien ; conforter l'effort des égyptiens dans la stabilisation des valeurs de démocratie et de droit de l'homme en Egypte ; aider à alléger les souffrances des victimes de l'oppression et du totalitarisme politique, les victimes de la torture et des arrestations arbitraires, ainsi que les victimes des contraintes d'ordre administratif en Egypte ; oeuvrer à la prise de conscience de la communauté européenne, ainsi que l'opinion publique en Europe quant aux questions relatives aux droits et aux libertés ainsi que l'importance de l'affirmation de la démocratie et des droits de l'homme en Egypte ; défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres ; servir d'instance médiatrice entre les membres, les pouvoirs publics et tout autre partenaire en Europe, en Egypte, ainsi que tout autre lieu dans l'intérêt de l'association ; coopérer et coordonner les actions avec toute association ayant les mêmes objectifs ; mener des manifestations culturelles d'information et d'échange servant les buts de l'association.

Siège social : appt 1, 116, rue du four à chaux, 62100 Calais.

Date de la déclaration : 28 mai 2014.